

APPEL A PROJETS 2024

ACCOMPAGNER LES STRUCTURES NAUTIQUES ET DE LOISIRS DE PLEIN AIR DANS LEURS TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES



Porté par les intercommunalités de Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan avec le soutien de la
Région Bretagne

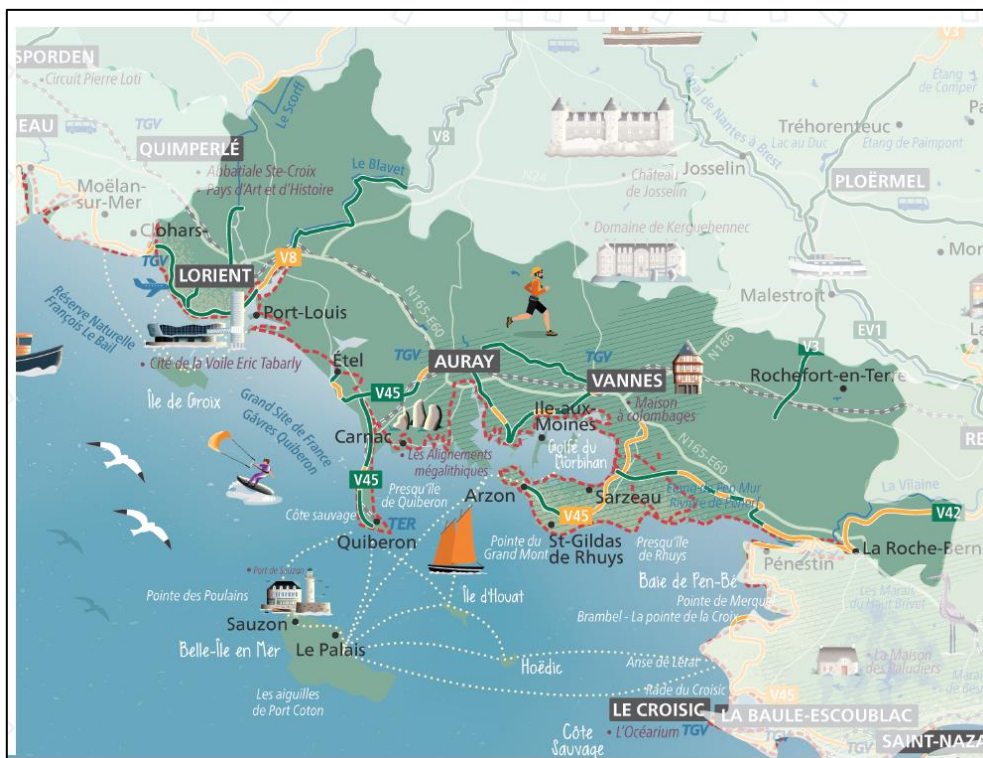


Crédits Photos : @A.Lamoureux @S.Bourcier @L.Kersuzan

CONTEXTE

La Région Bretagne, sur la base d'une étude réalisée sur les comportements des visiteurs et leurs déplacements, a organisé le développement touristique autour de 10 Destinations touristiques qui sont des ensembles géographiques correspondant aux univers de découverte des visiteurs. Ces Destinations touristiques sont des territoires de projet et constituent un cadre pragmatique en matière d'organisation et de développement de l'économie touristique bretonne. Elles visent, dans une approche partenariale, à optimiser l'action touristique en créant des univers différents à chaque Destination mais complémentaires entre eux, permettant de définir les conditions d'une offre plus lisible et attractive à l'échelle régionale.

La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan couvre le périmètre de 7 intercommunalités : Arc Sud Bretagne, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan, Belle-Ile-en-Mer, Golfe du Morbihan Vannes- agglomération, Questembert Communauté, Lorient Agglomération et représente environ 23% des lits marchands régionaux.



La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan porte une stratégie de développement partagée et soutenue par la Région Bretagne avec pour ambition de faire de la Destination un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources et expérience touristique.

L'une des thématiques retenues dans le premier plan d'actions 2019-2022, était le Nautisme et les activités liées à l'eau. Dans ce cadre, plusieurs appels à projets ont été lancés en 2020, 2021 et 2022 pour accompagner les loisirs nautiques dans leurs activités. Sur ces 3 années, ce sont ainsi 47 structures qui ont été soutenues financièrement dans leur projet d'investissement pour l'acquisition d'équipements, de matériels et dans la mise en œuvre d'aménagement améliorant le confort et l'accueil des habitants et des clientèles touristiques pour un montant global de 390 000 € de subventions.

Pour le second contrat 2023-2025, la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan a validé sa stratégie touristique en choisissant de travailler collectivement sur 2 axes principaux :

- Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes
- La préservation et la valorisation des savoir-faire, des patrimoines et des activités de loisirs

Les évolutions des contextes sociaux et environnementaux, dont le tourisme et les loisirs sont interdépendants, appellent les professionnels à repenser ou faire évoluer leurs modèles pour répondre aux nouveaux enjeux et aux nouvelles attentes. C'est dans ce cadre, et afin de répondre au deuxième axe de sa stratégie, que la Destination souhaite poursuivre son action d'accompagnement vers les structures nautiques (centres, bases, pôles nautiques) et l'élargir aux structures de loisirs de plein air en axant l'accompagnement sur les transitions environnementales et sociales.

OBJECTIFS

Afin de poursuivre son accompagnement auprès des structures nautiques et l'élargir aux structures de loisirs de plein air, la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan lance un appel à projets visant à :

- Faire des activités nautiques et de loisirs de plein air, des acteurs particulièrement innovants et exemplaires au regard des transitions
- Accélérer les transitions environnementales et sociales de ces structures et les décliner dans les projets de développement
- Favoriser l'émergence d'une offre de qualité, répondant aux attentes des visiteurs, notamment en matière de développement durable

Dans cet appel à projets :

- **1 axe transversal** portant sur la réalisation d'un audit RSE (conseillé mais non obligatoire – bonification du taux d'intervention) et aboutissant sur un plan d'actions en matière d'investissements
- **2 axes identifiés** dans la mise en œuvre opérationnelle des projets d'investissements, pouvant être abordés ensemble ou séparément :

AXE TRANSVERSAL : AUDIT RSE	
AXE 1 : TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	AXE 2 : TRANSITION SOCIALE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation au changement climatique ▪ Maîtrise des ressources (eau, énergie) ▪ Réduction des déchets ▪ Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ▪ Préservation de la biodiversité ▪ Développement des mobilités bas carbone ▪ Ancrage dans l'économie locale et circulaire ▪ Intégration paysagère ▪ Prévention du risque incendie ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du service aux usagers ▪ Lutte contre les discriminations dans les publics accueillis (handicap, âge, origine géographique, pouvoir d'achat etc.) ▪ Actions en faveur de l'égalité femmes/hommes dans l'accès à la pratique ou aux loisirs proposés ▪ Favoriser les démarches responsables en faveur des personnels ▪ ...

Ce dispositif sera également l'occasion de mettre en relation les porteurs de projets avec les experts identifiés sur le territoire de la Destination pour mener à bien leur projet de développement.

Pour vous aider à répondre à cet appel à projet, une notice technique est annexée. Vous trouverez également d'autres supports (carnets d'inspirations, présentation des univers, etc.) sur le site de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan en suivant ce lien : www.destination-bretagnesud.bzh

LES STRUCTURES ELIGIBLES

Ce dispositif s'adresse aux structures proposant des activités nautiques ou de loisirs de plein air et notamment :

- Aux acteurs privés (TPE ou PME immatriculées au RCS, associations inscrites au répertoire SIREN) ou publics (collectivités...) ;
- Situées sur l'une des **7 collectivités** : Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Blavet Bellevue Océan, Belle-Ile en Mer (*Cf liste des communes concernées en annexe 3*) ;
- Proposant des **activités nautiques** et commercialisant des offres se déroulant sur (*ex : croisière à la voile, voile, surf...*), au bord (*ex : char à voile*) et dans l'eau (*ex : plongée*) ou des **activités de loisirs de plein air** (*ex : parc de loisirs ou d'aventure, accrobranche, escalade...*) ;
- Proposant un **projet global structurant**, visant à investir dans des équipements ou aménagements de qualité pour **intégrer les enjeux des transitions environnementales et sociales** dans leurs activités ;
- **Ouvertes à minima 6 mois par an** pour permettre l'élargissement de la saison auprès des touristes et des locaux.

Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'une aide de la Région Bretagne et/ou de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan peuvent candidater à cet appel à projets si les précédents projets (pour lesquels une aide a été sollicitée) sont clôturés (travaux terminés et subvention versée).

LES DEPENSES ELIGIBLES ET LES EXEMPLES DE PROJETS

Les dépenses éligibles relèvent de dépenses en investissement (aménagement et/ou équipement), réalisées dans le cadre d'un projet global, répondant aux enjeux des transitions environnementales et/ou sociales :

- **Des dépenses liées à la conduite d'un audit RSE menant à un plan d'actions en matière d'investissements ([lien vers l'annuaire RSE](#))**
- **Des dépenses liées aux démarches éco-responsables et à l'optimisation des ressources :**
 - Economie d'eau : récupérateur d'eau, mitigeurs, douche de rinçage avec récupération d'eau de pluie, système de recyclage des eaux de rinçage du matériel...
 - Economie d'énergie : amélioration des performances énergétiques des bâtiments (isolation...), éclairage avec détection automatique...
 - Production d'énergies renouvelables :
 - Production d'électricité sur infrastructure et/ou sur voilier : panneaux photovoltaïques pour autoconsommation
 - Production d'eau chaude : panneaux solaires thermiques, chaudière bois, géothermie...

- Recyclage des déchets ou stockage : composteur, broyeur, installation cuves à eaux noire et/ou grises sur les voiliers...
- Préservation de la biodiversité : végétalisation, installation de nichoirs, gestion, restauration et réhabilitation des espaces naturels, sensibilisation et connaissance du patrimoine naturel, protection et dépollution, lutte contre le bruit...
- Décarbonation de la flotte pour les prestataires nautiques : passage d'une motorisation thermique à une motorisation électrique...
- **Des dépenses liées au développement des mobilités douces sur le lieu d'accueil :**
 - Stationnement vélo (arceaux...)
 - Abri vélo sécurisé
 - Recharge Vélos à Assistance Electrique (VAE) avec ou sans panneaux solaires
 - Station de réparation vélo (gonflage...)
- **Des dépenses liées à l'amélioration des espaces et aménagements extérieurs :**
 - Amélioration de l'intégration paysagère des installations dans leur environnement : végétalisation, mise en place d'un bardage en bois, structure végétale...
 - Aménagements de l'accessibilité¹ : stationnement accessible, bande podotactile, rampe amovible, tapis d'accès plage...
 - Aménagements d'espaces conviviaux/détente : aire de pique-nique adaptée...
- **Des dépenses de matériel technique directement liées à la pratique de l'activité et/ou à son encadrement, éco-responsable et/ou inclusif (facilitant la pratique des primo-pratiquants, scolaires, et des personnes en situation de handicap) :**
 - Matériel technique pour les acteurs nautiques : bateaux électriques pour balade nautique, matériel nautique à embarquement collectif, matériel handivoile, tir à l'eau...
 - Matériel technique pour les acteurs de loisirs extérieurs : handibranche, vélo inclusif, escargoline...
 - Matériel permettant la réduction de la pénibilité au travail du personnel encadrant : Equipement de levage et de manutention, équipement de tractage à propulsion électrique...
- **Des dépenses liées à la médiation et la sensibilisation des publics aux transitions environnementales et sociales**
 - Panneaux de sensibilisation avec des données chiffrées sur les démarches entreprises par la structure...

Une analyse au cas par cas des dépenses d'investissement éligibles sera réalisée pour chaque dossier lors de l'instruction du projet.

¹ A l'exception des aménagements prévus par la loi.

Certains postes de dépenses sont **inéligibles**, il s'agit :

- Des dépenses pour lesquelles les devis seraient déjà signés ou les travaux engagés avant la date de l'accusé de réception du dépôt du dossier de subvention sur la plateforme d'aide de la Région ;
- Des dépenses de communication promotionnelle (site internet, publications, flyers, supports papier, parution, brochures, supports numériques, vidéos...) ;
- Des travaux de construction et de mise en norme uniquement ;
- L'acquisition foncière ou immobilière ;
- Des travaux réalisés en régie ;
- Des dépenses pour un véhicule utilitaire ;
- Des dépenses liées aux frais de fonctionnement (études, salaires, frais de formation...).

Le porteur de projet est invité à **présenter l'ensemble des activités prévues dans le cadre de son projet**, même si certaines ne sont pas éligibles du fait de leur nature ou de leur calendrier de réalisation. En effet, il est indispensable de pouvoir évaluer la cohérence du projet dans son ensemble.

LES CONDITIONS ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

- **L'exemplarité environnementale et sociale** : Essence même de l'appel à projets, l'exemplarité environnementale et sociale est le critère principal dans la sélection des projets. Il est demandé aux porteurs de projets d'y consacrer une attention particulière pour s'inscrire dans cette démarche :
 - Environnementale : Lutte contre le gaspillage des ressources, la gestion intégrée des déchets, le choix des fournisseurs et des matériaux qui répondent prioritairement à des logiques soutenables et locales, la contribution positive sur les patrimoines naturels, la mise en place d'actions de sensibilisation des clients aux comportements écocitoyens, la promotion des mobilités bas carbone...
 - Sociale : L'accessibilité, l'action en faveur de l'égalité femme/homme, la prise en compte du bien être des salariés, la tarification sociale...
- **L'intégration du projet dans la stratégie touristique** de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan et la valorisation de son identité (*cf carnet d'inspiration*) : L'appréciation du projet tiendra compte de la capacité au porteur de projet à démontrer son intégration dans la stratégie territoriale.
- **Le respect de la réglementation en vigueur** (autorisations administratives, d'urbanisme) : Il n'est pas exigé que le porteur du projet dispose déjà de toutes les autorisations administratives nécessaires pour candidater mais il est vivement conseillé de prendre l'attache des services concernés avant le dépôt du dossier pour vérifier le respect des obligations législatives et réglementaires relatives au projet.
- **L'accompagnement par un conseiller touristique** du territoire pour mener à bien le projet.

Une importance particulière sera portée :

- Au caractère global et structurant du projet ;
- Aux actions de médiation pour valoriser les actions, le projet et les offres.

LES MODALITES D'INTERVENTION

Cet appel à projets est lancé avec le soutien de la Région Bretagne. L'aide financière se décline sous forme d'une subvention et concerne les projets d'investissements qui bénéficieront d'un accompagnement technique spécifique par la chargée de projet Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan.

Celle-ci est établie selon les modalités suivantes :

- Taux d'intervention :
 - o A hauteur de 45% maximum du montant de la dépense éligible retenue ;
 - o A hauteur de 50% maximum du montant de la dépense éligible retenue **dans le cas de la réalisation d'un audit RSE (bonification) ;**
- Pour un investissement (dépenses éligibles) minimal de 4 000 € par la structure ;
- Montant plancher de la subvention : 2 000€ par structure ;
- Montant plafond de la subvention : 20 000 € par structure ;

Le porteur de projet dispose d'une durée de 4 ans pour réaliser les investissements soutenus (à compter de la date de signature de la convention).

LES ETAPES DE MON DOSSIER DE CANDIDATURE

1. **Avant le 30 juin 2024** : Transmettre sa candidature comprenant la note technique de présentation de votre projet, l'attestation sur l'honneur, le plan de financement (*annexe 1*) et les devis détaillés (si possible) auprès de la chargée de mission de la Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan :
 - Par mail à :
Océane HERVE
Chargée de mission Tourisme pour la Destination
Tel : 07 85 93 99 83 / Mail : contact@destination-bretagnesud.bzh
 - Ou par courrier postal à
Auray Quiberon Terre Atlantique
Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan
40, rue du Danemark, Porte Océane – CS 70447 – 56404 AURAY CEDEX
2. **Avant le 10 juillet 2024** : Analyse des dossiers et sélection des projets par la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan et la Région Bretagne. Les projets déposés seront sélectionnés et analysés sur la base des éléments transmis et selon les critères indiqués.
3. **Avant le 10 septembre 2024** : Les projets retenus devront être déposés auprès de la Région Bretagne en suivant ce lien : [Tourisme « Identité et transitions » - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques · Région Bretagne](#)

La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne marquera alors le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.

Les modalités de dépôt de votre dossier et de l'accompagnement financier sont précisées en *annexe 2*.



NOTE TECHNIQUE – APPEL A PROJETS 2024
ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES NAUTIQUES ET DE LOISIRS
DE PLEIN AIR DANS LEURS TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIALES

PREAMBULE :

La présentation de votre projet, à ce stade, doit nous permettre de mieux connaître vos objectifs et vos valeurs. Cette note permettra de sélectionner des projets qui seront consolidés avec un accompagnement du chargé de mission de la Destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan

A quoi sert ce document ?

- À mieux connaître votre structure, vos principales activités et vos engagements en matière de développement durable dans le domaine touristique (cf. PARTIE 1) ;
- À comprendre votre projet et la manière dont il s'inscrit dans les dynamiques collectives portées à l'échelle de la Destination touristique dont vous faites partie (cf. PARTIE 2) ;
- À identifier vos besoins (cf. PARTIE 3).

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE, DE VOS ACTIVITÉS ET DE VOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Qui êtes-vous ?

- Nom de la structure porteuse du projet :
- Forme juridique :
- Représentant·e légal·e de la structure :
- Représentant·e technique de la structure :

2. Que faites-vous ? (Présentation de votre structure, de ses activités principales, de vos cibles ...)

...

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

Nom du projet : ...

Localisation du projet : ...

Présentation résumée du projet : ...

Objectifs du projet : ...

Cibles du projet : ...

Comment votre projet s'inscrit-il dans les projets collectifs de la Destination touristique ? (Précisez la fiche-projet du plan d'actions de la Destination touristique à laquelle votre projet se rattache).

...

A quel(s) besoin(s) exprimé(s) sur le territoire votre projet répond-il ?

...

En quoi votre projet se différencie-t-il et est-il complémentaire d'autres projets similaires ?

...

Quels sont vos partenaires ? (Remplir le tableau ci-dessous)

Nom du partenaire	Domaine d'activité	Est-ce un partenariat déjà engagé ou à construire ?	Rôle dans le projet

Comment votre projet prend-il compte de l'identité du territoire et s'inscrit-il dans les transitions ?

Pour chaque item, merci d'évaluer les actions que vous menez d'après le barème ci-dessous et de détailler à travers quelques exemples.

Barème :

- 0 = Pas du tout intégré / Pas concerné
- 1 = Première étape (quelques actions prévues)
- 2 = Intermédiaire (thématique importante du projet)
- 3 = Fortement intégré (thématique au cœur du projet)

Thématiques	Auto-évaluation	Description des actions menées
Transitions environnementales		
Préservation de la biodiversité et des paysages	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Gestion des ressources énergétiques	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Préservation de la ressource en eau (quantité / qualité)	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Circuits courts et économie circulaire : utilisation de matériaux locaux, biosourcés, issus du réemploi, gestion des déchets	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Transitions sociales		
Intégration des habitants / dynamiques locales	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Inclusion et mixité des publics	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Accessibilité	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Bien-être des collaborateurs	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Transitions économiques		
Partenariat public-privé	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Maintien ou création d'emplois	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Participation à la dynamique économique du territoire	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Modèle économique social et solidaire	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Identité, histoire et culture du territoire		
Valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la culture du territoire	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Respect des formes paysagères et architecturales locales	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Valorisation des usages et coutumes, des langues bretonnes	<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	

PARTIE 3 : VOS BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT

Cette partie a vocation à identifier vos besoins en accompagnement sur différentes thématiques, pour la bonne réalisation de votre projet. En fonction du périmètre de votre projet, et en complément du soutien apporté par les équipes techniques de la Destination touristique, les équipes du Service tourisme de la Région Bretagne et de Tourisme Bretagne pourront mobiliser une expertise afin de vous conseiller et vous accompagner. Ces informations serviront également à adapter les programmes de formations proposés par le Service du tourisme de la Région Bretagne et Tourisme Bretagne aux besoins des acteurs du tourisme.

Thématiques	Fort	Modéré	Faible	Précisez vos besoins
Accompagnement sur le volet environnemental du projet				
Préservation de la biodiversité et des paysages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gestion des ressources énergétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Préservation de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Circuits courts et économie circulaire : utilisation de matériaux locaux, biosourcés, issus du réemploi, gestion des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accompagnement sur le volet social et sociétal du projet				
Prise en compte des habitants et des dynamiques locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Inclusion et mixité des publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accessibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bien-être des collaborateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accompagnement sur le volet économique du projet				

Modèle économique du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Financement du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Partenariat public-privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accompagnement sur la singularisation / différenciation du projet et l'intégration de l'identité du territoire				
Valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la culture du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Respect des formes paysagères et architecturales locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Valorisation des usages et coutumes, des langues bretonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accompagnement sur le volet promotion, communication et commercialisation				
Observation / Connaissance des clientèles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication et visibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commercialisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Questionnements complémentaires :

- Votre projet a-t-il d'ores et déjà reçu l'avis d'une expertise spécifique ? (ex : Conseil énergie partagé)
...
- Au-delà de votre projet, avez-vous été / êtes-vous en relation avec quelques experts sur votre territoire ? Le cas échéant, sur quelles thématiques ?
...

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de :

Dénomination de la structure :

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier de candidature.
- Certifie être en conformité avec les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation du projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés).

Date

Signature et cachet de la structure

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par la région Bretagne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, et au « règlement général sur la protection des données » (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

ANNEXE 1 : LE PLAN DE FINANCEMENT

Document type à reproduire sur papier à en-tête de la structure porteuse du projet (Logo, Nom représentant / Nom de la structure / SIRET, Adresse complète)

Nom du maître d'ouvrage :

Intitulé complet de l'opération :

- Le plan de financement est présenté : **En investissement**
- Le plan de financement est présenté **en HT** (Le maître d'ouvrage récupère la TVA)
- Le plan de financement est présenté **en TTC** (Le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA)

Plan de financement prévisionnel équilibré (rubriques à compléter) :

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
<i>Intitulé des postes</i>		<i>Fonds privés (précisez-en l'origine)</i>	
	€	Autofinancement	€
	€	Emprunt	€
	€		€
	€		€
	€		€
	€	Total des fonds privés	€
	€	<i>Fonds publics (précisez-en l'origine)</i>	
	€	Subvention Région Bretagne	€
	€		€
	€		€
	€		€
	€	Total des fonds publics	€
TOTAL DÉPENSES*	€	TOTAL RESSOURCES	€

**L'éligibilité des différents postes de dépenses sera analysée lors de l'instruction de votre demande.*

Date :

Prénom, Nom du représentant de la structure maître d'ouvrage :

Signature (avec cachet de la structure)

ANNEXE 2 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Avant le 10 septembre 2024, les structures dont le projet est retenu dans le cadre de cet appel à projets, devront **déposer leur dossier complet de demande d'aide** auprès de la Région Bretagne. Cette démarche est à réaliser **en ligne à partir du portail des aides de la région Bretagne** : [Tourisme « Identité et transitions » - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques · Région Bretagne](#)

La liste des pièces à joindre lors du dépôt du dossier en ligne :

<i>Pièces administratives selon le type de maître d'ouvrage</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Statuts, à jour à la date de candidature (Association et entreprise)
<ul style="list-style-type: none"> • Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE, à jour à la date de candidature (Association)
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce, à jour à la date de candidature (Entreprise)
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération de la collectivité maître d'ouvrage sollicitant une subvention (Collectivité)
<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention (association)
<ul style="list-style-type: none"> • Relevé d'Identité Bancaire du maître d'ouvrage (association, entreprise, collectivité)
<i>Pièces techniques liées au projet</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération ou attestation de validation du comité de pilotage de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (document transmis par le référent technique de la Destination)
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche projet inscrite au plan d'actions 2023-2025 de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (document transmis par le référent technique de la Destination)
<ul style="list-style-type: none"> • Note technique de votre opération (modèle à télécharger sur le site de la Région)
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de financement daté et signé de l'opération (modèle à télécharger sur le site de la Région)
<ul style="list-style-type: none"> • Plan des futurs aménagements (si concernés) / photo du site concerné
<ul style="list-style-type: none"> • Devis détaillés, à fournir dès que disponibles
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation sur l'honneur datée et signée
<ul style="list-style-type: none"> • Autre pièce que vous jugerez utile de porter à connaissance

La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne suite au dépôt du dossier en ligne, marque le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.

Le projet sera par la suite présenté en commission permanente du Conseil régional de Bretagne. Suite à cela, une convention sera transmise aux structures dont les projets sont validés, précisant notamment :

> Les modalités de versement de l'aide financière

- Versement d'une avance à la signature de la convention financière établie avec la région Bretagne,
- Versement du solde de la subvention sur présentation sur le portail des aides de la région Bretagne :
 - Des factures acquittées des dépenses réalisées
 - D'un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération
 - De la note technique actualisée du projet réalisé

> Les engagements de communication

Le bénéficiaire du dispositif d'aide s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de "avec le soutien de la Région Bretagne" et/ou à intégrer le logo de la Région aux supports de communication en lien avec l'opération (ex : site web, brochures, affichages, ...);

Ces éléments seront à transmettre à la demande de versement du solde de la subvention.

Votre Communauté de communes, partenaire de ce dispositif, peut également bénéficier d'un relais de communication de la part de la structure bénéficiaire du dispositif d'aide le cas échéant.



ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'APPEL A PROJETS

> Carte des intercommunalités de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan :



> Liste des 117 communes par intercommunalité :

- Communauté de communes d'Arc Sud Bretagne : [Liste des 12 communes](#)
- Communauté de communes d'Auray Quiberon terre Atlantique : [Liste des 24 communes](#)
- Communauté de communes de Belle Ile en Mer : [Liste des 4 communes](#)
- Communauté de communes Blavet Bellevue Océan : [Liste des 5 communes](#)
- Communauté d'agglomération de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : [Liste des 34 communes](#)
- Communauté d'agglomération de Lorient Agglomération : [Liste des 25 communes](#)
- Communauté de communes de Questembert Communauté : [Liste des 13 communes](#)